

Commune de Liezey

Département des Vosges

Orientations d'Aménagement et de Programmation

*Dossier approuvé par délibération du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges
Le 11 décembre 2024*



Bureau d'études **éolis**

Urbanisme et Planification
Aménagement des territoires
Communication et Concertation

56 rue de la Prairie
88100 Saint Dié des Vosges
09 79 05 77 46 / 06 17 46 79 59
eolis.todesco@orange.fr



Ici & là

Architecte - urbaniste
8 impasse des hautes feignes
88400 GERARDMER

06 70 21 20 19
icietla.at@gmail.com
www.icietla-urba.com

Sommaire

1 / Préambule :

*Les orientations d'aménagement et de programmation
Cadre légal*

Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation

2 / Les orientations d'aménagement et de programmation "patrimoniales" de Liezey

contexte paysager ;

contexte patrimonial ;

Le document graphique de l'OAP patrimoniale ;

Prendre en compte le contexte paysager de la commune :

Orientations pour la valorisation du petit patrimoine local ;

Orientations pour la préservation de la trame verte et bleue communale ;

Préservation des milieux à enjeux et valorisation des éléments végétaux et paysagers repérés ;

Orientations architecturales pour les nouvelles constructions :

garder un paysage ouvert, éviter l'artificialisation, s'intégrer dans la pente, s'appuyer sur les caractéristiques locales ;

Prendre en compte les particularités du patrimoine bâti traditionnel :

Conserver les volumétries caractéristiques ;

Conserver les éléments architecturaux ;

Mettre en oeuvre des matériaux appropriés ;

1 / Préambule

Les OAP - Cadre légal

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont données en application des articles L151-6 à L151-7 du code de l'urbanisme :

« Les orientations d'aménagement et de programmation comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles. »

« Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification et assurer le développement de la commune ;

2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;

3° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, renaturer, restructurer ou aménager ;

4° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;

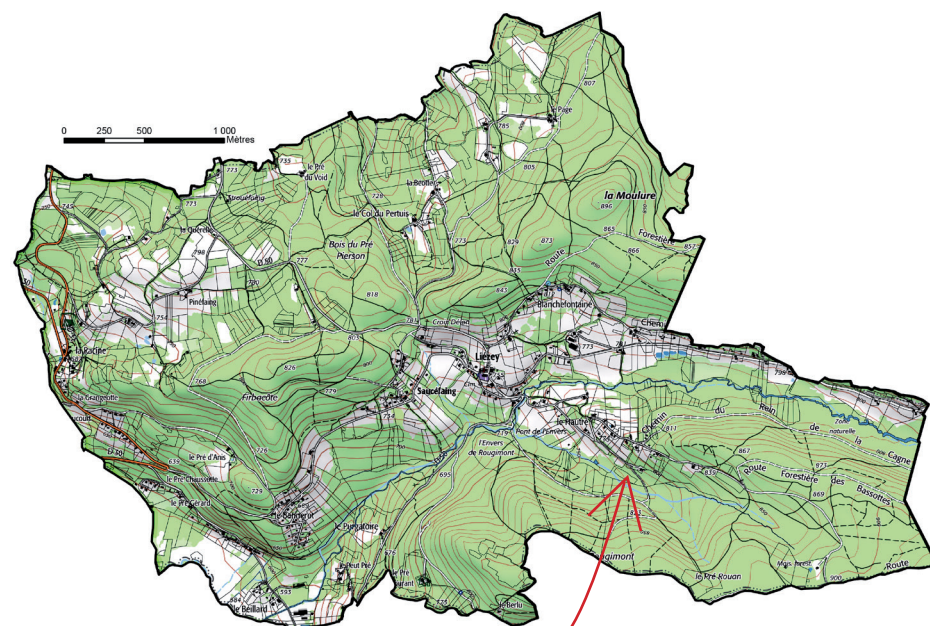
5° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36 ;

6° Définir les actions et opérations nécessaires pour protéger les franges urbaines et rurales. Elles peuvent définir les conditions dans

lesquelles les projets de construction et d'aménagement situés en limite d'un espace agricole intègrent un espace de transition végétalisé non artificialisé entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés, ainsi que la localisation préférentielle de cet espace de transition. »

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation de **Liezey** sont définies selon l'article R-151-6 du code de l'urbanisme.

La situation de l'OAP patrimoniale de **Liezey** est la suivante :



L'OAP patrimoniale porte sur l'ensemble du territoire communal

1 / Préambule

Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) doivent répondre aux objectifs du PADD.

L'article R.151-7, précise les attendus de ces OAP :

"Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent comprendre des dispositions portant sur la conservation, la mise en valeur ou la requalification des éléments de paysage, quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs qu'elles ont identifiés et localisés pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment dans les zones urbaines réglementées en application de l'article R. 151-19."

Les OAP "patrimoniales" peuvent combiner des orientations de protection patrimoniale (identification de bâtiments) et des principes d'aménagement (cheminement et voie, réhabilitations..).

Les OAP comportent un plan ou un schéma d'aménagement qui précisent les principales caractéristiques d'organisation spatiale du secteur à aménager ou les éléments de patrimoine à préserver.

Elles visent ainsi à insuffler une dynamique de projet et une vision prospective au plan local d'urbanisme.

Les OAP ont une portée normative : elles s'imposent en termes de compatibilité aux travaux et opérations mentionnés par le Code de l'urbanisme (constructions, lotissements, modifications du sol, plantations...). De plus, ces projets à réaliser devront être conformes avec les règles du règlement.

Les orientations d'aménagement et de programmation orientent

le développement urbain dans une dynamique globale qui découle des orientations du PADD, à savoir :



orientation 1 :
Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey



orientation 2 :
Préserver l'authenticité du territoire et son caractère affirmé de moyenne montagne au travers de projets urbains de qualité.

1 / Préambule

Les objectifs des orientations d'aménagement et de programmation



orientation 3 :
Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne.



orientation 4 :
Inscrire la préservation de l'environnement et de la biodiversité locale dans les décisions d'aménagement.



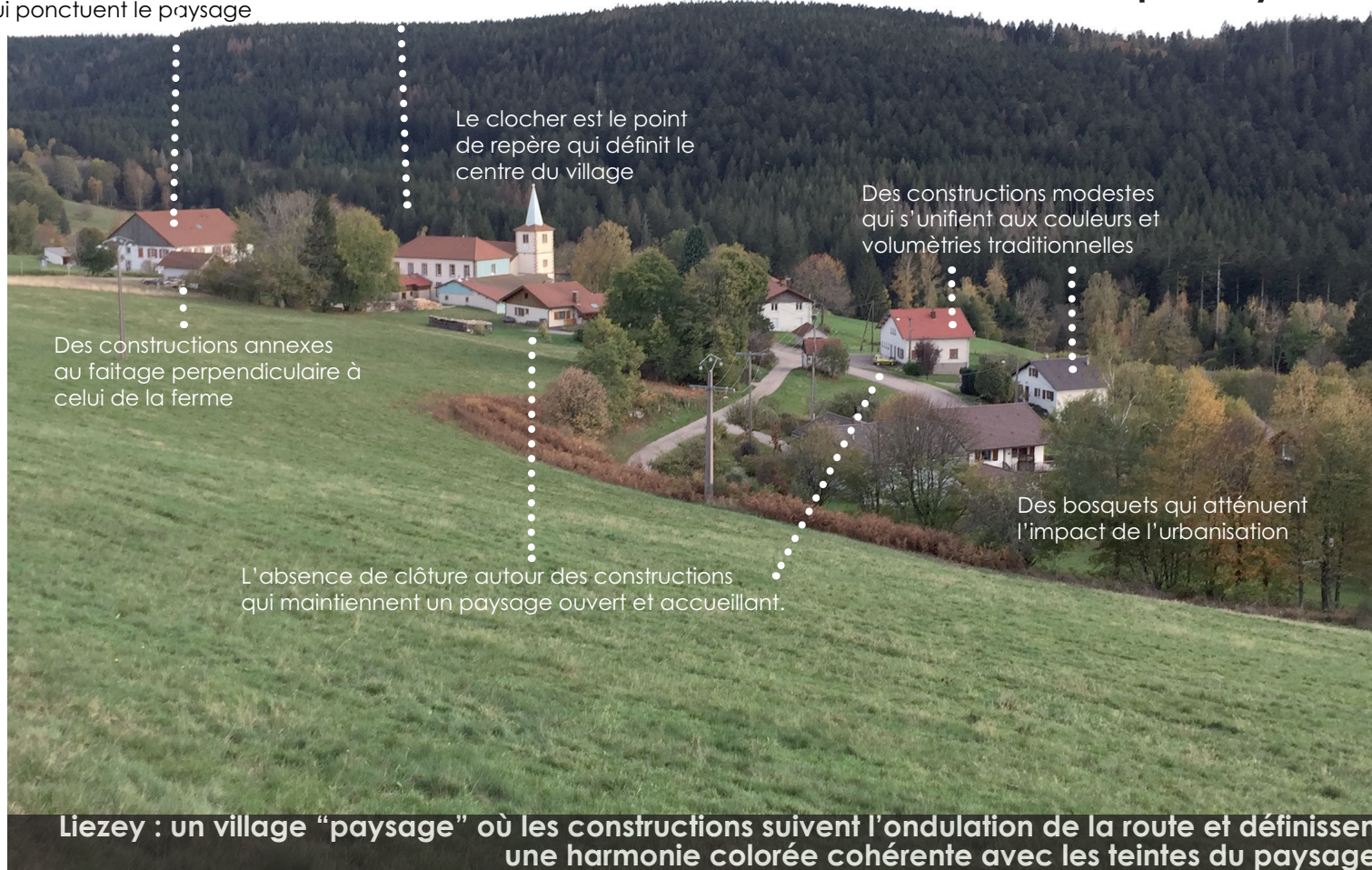
orientation 5 :
Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets.

2 / L'orientations d'aménagement et de programmation

contexte paysager

Quelques gros volumes de fermes qui ponctuent le paysage

Toitures à 2 ou 4 pans, en terre cuite- ou approchant-, volumes simples, absence de couleurs vives en façade et implantations ancrées dans la pente sont les principales caractéristiques perçues des constructions dans le grand paysage



Vue vers le village depuis la Croix Delon

2 / L'orientation d'aménagement et de programmation

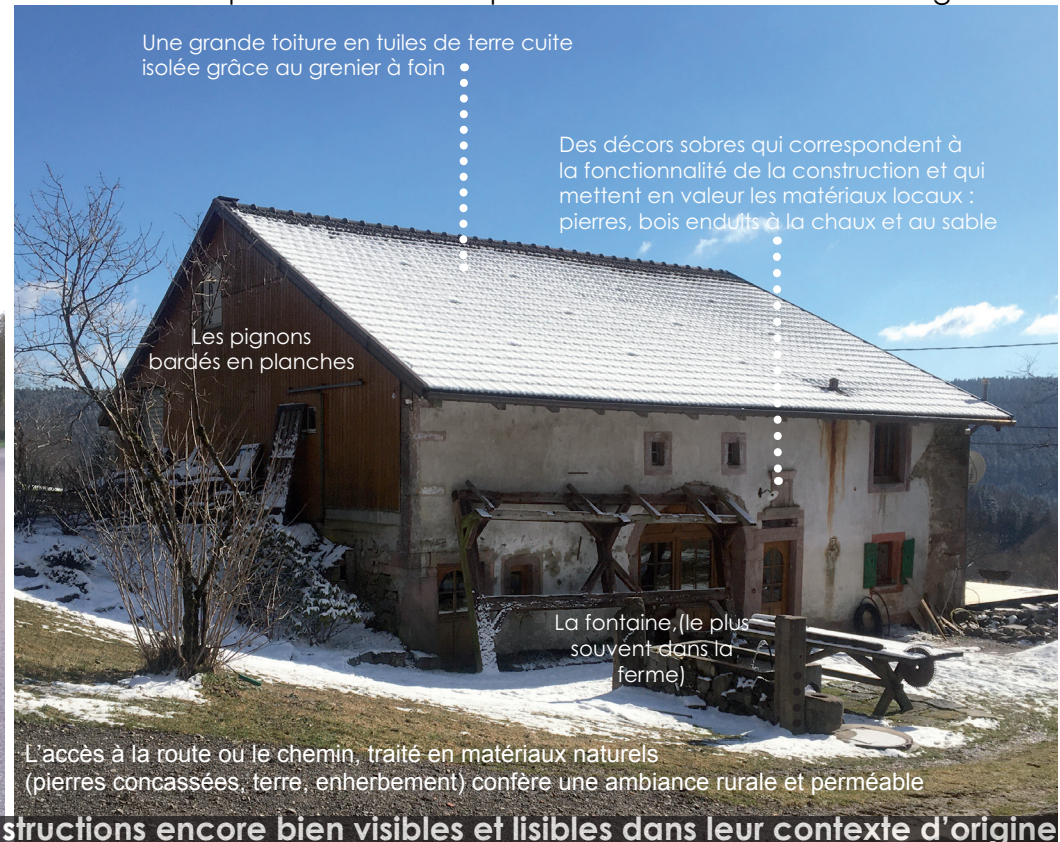
contexte patrimonial

La ferme «bloc» des hautes-Vosges granitiques : une construction massive et autonome qui s'insère dans la pente de son environnement agricole



L'architecture vernaculaire de Liézey : des constructions encore bien visibles et lisibles dans leur contexte d'origine

Ferme à Pinéfaing



Ferme à Blanchefontaine

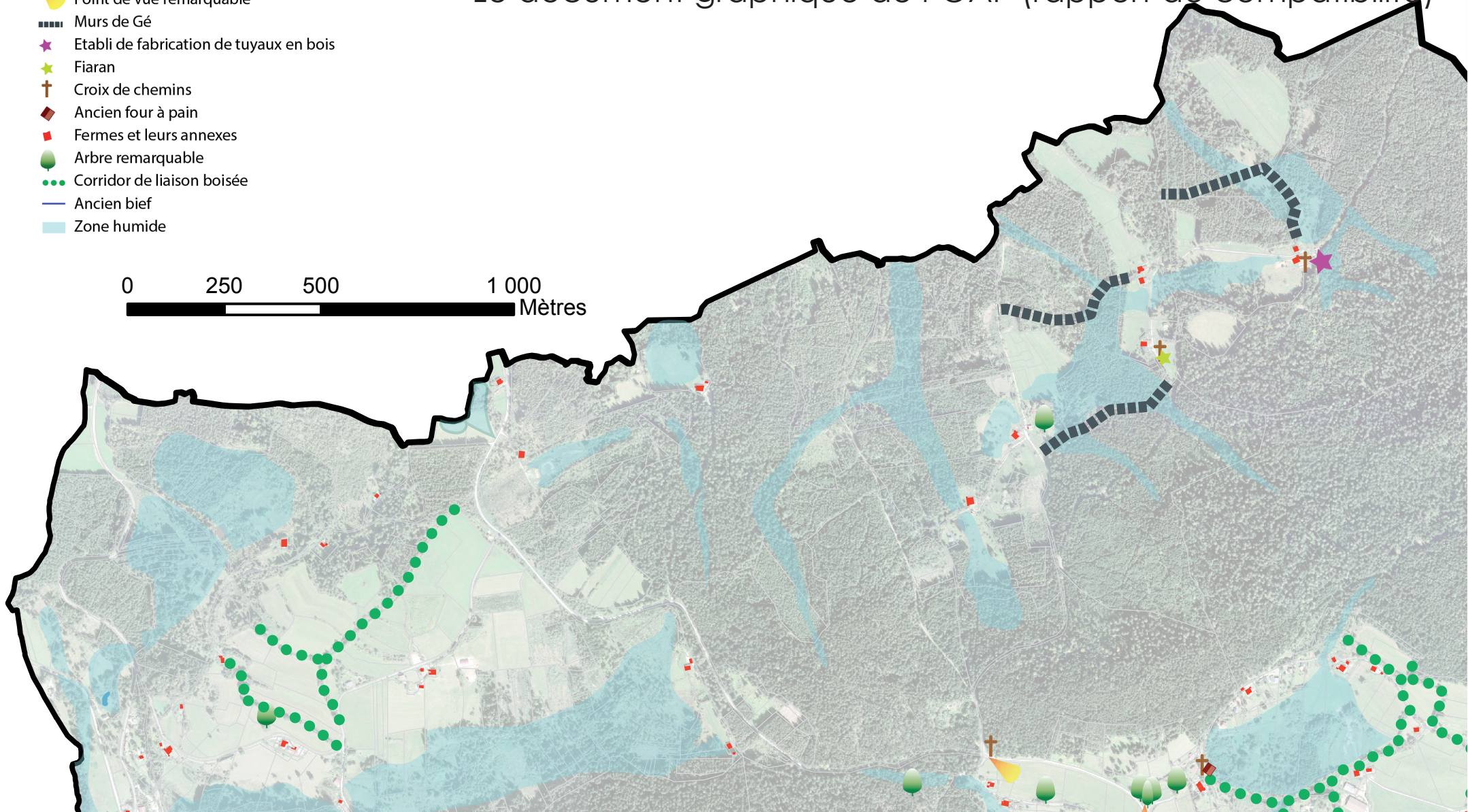
2 / L'orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale

Légende

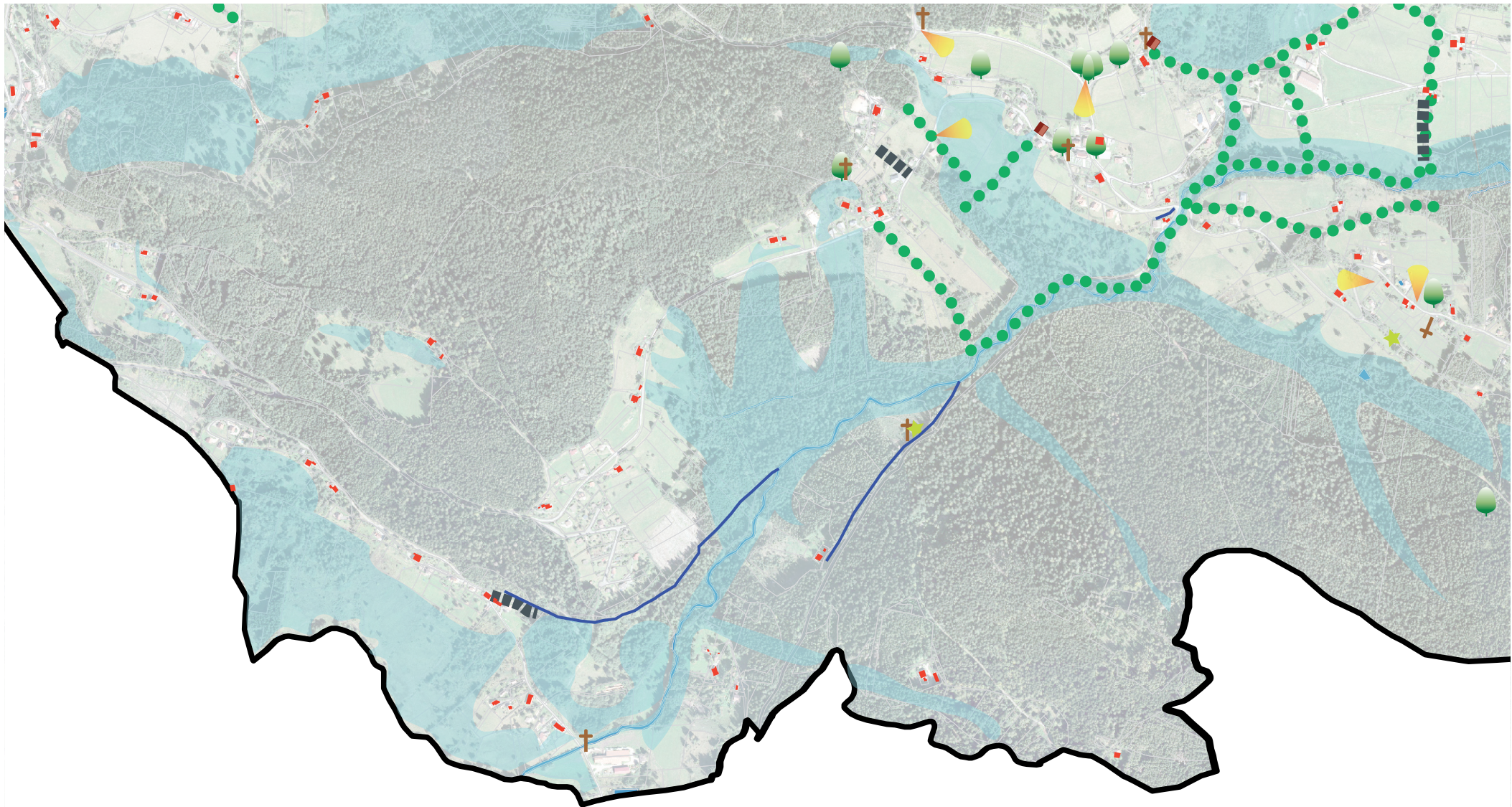
-  Point de vue remarquable
-  Murs de Gé
-  Etabli de fabrication de tuyaux en bois
-  Fiaran
-  Croix de chemins
-  Ancien four à pain
-  Fermes et leurs annexes
-  Arbre remarquable
-  Corridor de liaison boisée
-  Ancien bief
-  Zone humide

0 250 500 1 000 Mètres

Le document graphique de l'OAP (rapport de compatibilité)

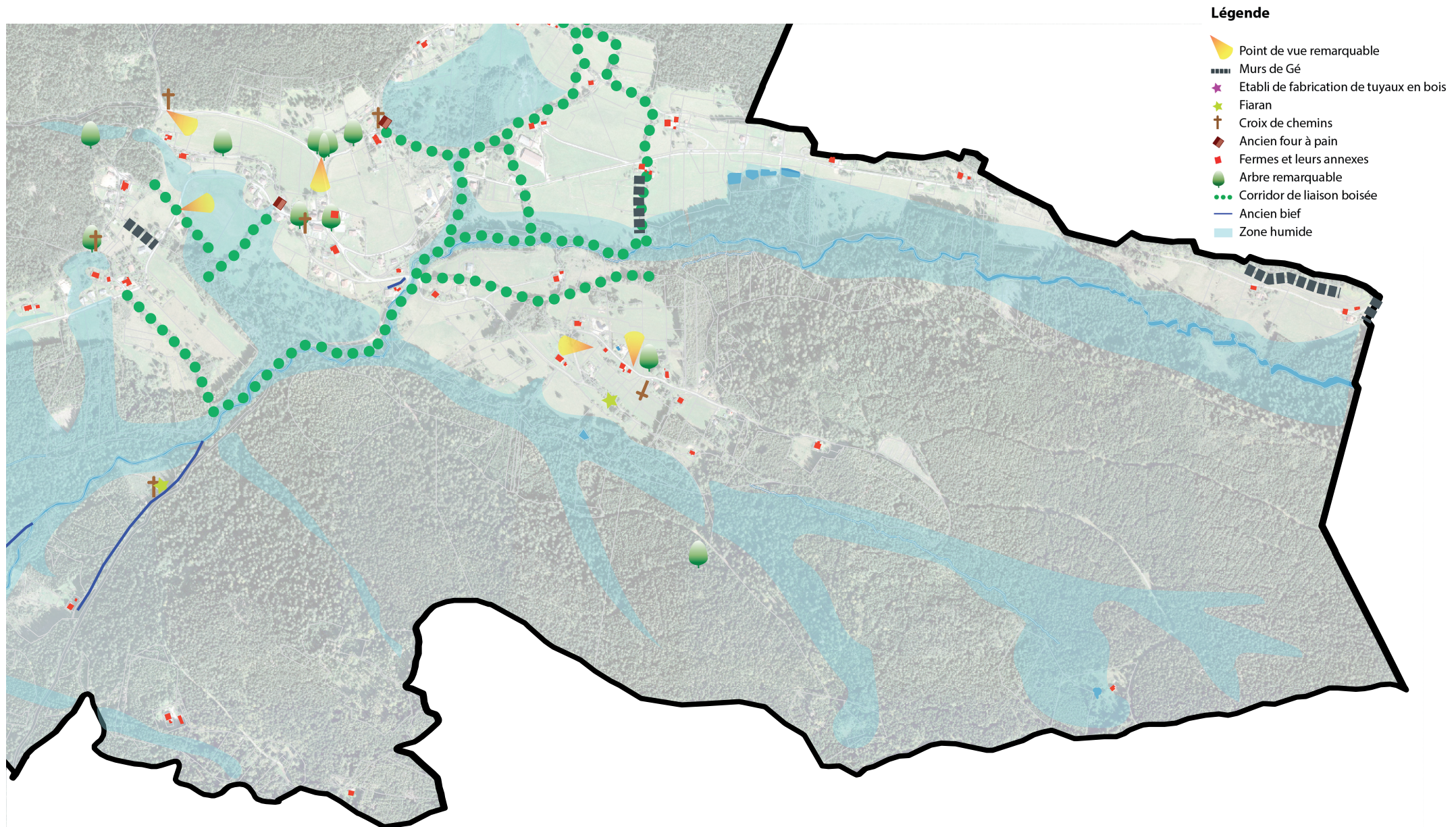


2 / L'orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale



Le document graphique de l'OAP (rapport de compatibilité)

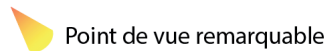
2 / L'orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale



Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientations paysagères pour les aménagements et les nouvelles constructions : Préserver les points de vues remarquables et le paysage ouvert

**Préserver les points de vues remarquables
situés sur la carte des OAP :**



Pour les aménagements :

- Fermeture du point de vue proscrit (pas de boisement, ou de plantation de surfaces arborées)
- Pas de clôture opaque
- Pas de haie monospécifique
- Pas d'enrochement de hauteur supérieure à 1m

(cf §s'intégrer dans la pente)

- Aménager dans un esprit nature (cf § éviter l'artificialisation)

Pour les constructions :

- Toitures couleur rouge terre cuite, à deux pans égaux (70% au moins)
- Volume simple, parallélépipédique avec des couleurs claires (cf §s'appuyer sur les caractéristiques locales)

Eviter la fermeture du paysage par les plantations, les clôtures et les haies des constructions nouvelles ou rénovées :

Les clôtures sont contraires aux pratiques et aux caractéristiques du paysage local, fondé, sur un rapport ouvert entre l'espace bâti et les pâturages. Si des clôtures s'avèrent nécessaires, elles doivent être d'aspect sobre, en concordance avec le paysage environnant et les usages locaux quant à leur hauteur, leurs couleurs et leurs matériaux, et réalisées avec un dispositif de type clôture agricole ou ganivelle.

Egalement, les plantations de haies en clôture sont à éviter, en particulier les haies mono-végétales et continues sur le pourtour des limites séparatives. Si les haies s'avèrent nécessaires, elles sont composées d'espèces locales, ou d'association de différentes espèces adaptées aux caractéristiques pédologiques, climatiques et paysagères du secteur. Les espèces "exotiques" sont à éviter. Les plantations de parcelles ou de surfaces boisées sont à proscrire.

Maintenir un environnement jardiné, gage de préservation du paysage rural :

L'environnement des nouvelles constructions est sensible pour le paysage commun. Chaque propriétaire par ses aménagements participe à ce paysage. C'est pourquoi, il convient de projeter ces aménagements dans leur contexte : chaque intervention aura une responsabilité dans l'identité du village. Tout aménagement trop urbain, trop minéral et trop artificiel est déconseillé.

De plus les aménagements végétalisés seront privilégiés afin que l'eau de ruissellement soit infiltrée et limite l'engorgement des réseaux .

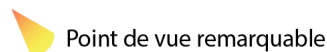


Exemples de clôtures sur Liezey. L'enjeu d'encadrer les clôtures est de préserver un caractère jardiné au paysage. Les aménagements des espaces privés s'adapteront, dans la mesure du possible, à l'identité rurale et champêtre du village.

Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientations architecturales pour les nouvelles constructions : éviter l'artificialisation

Préserver les points de vues remarquables situés sur la carte des OAP :



Point de vue remarquable

Pour les aménagements :

- Fermeture du point de vue proscrit (pas de boisement, ou de plantation de surfaces arborées)
- Pas de clôture opaque
- Pas de haie monospécifique
- Pas d'enrochement de hauteur supérieure à 1m

(cf §§ intégrer dans la pente)

- Aménager dans un esprit nature (cf § éviter l'artificialisation)

Pour les constructions :

- Toitures couleur rouge terre cuite, à deux pans égaux (70% au moins)
- Volume simple, parallélépipédique avec des couleurs claires (cf §§ appuyer sur les caractéristiques locales)

Eviter l'artificialisation, limiter les aménagements et s'ils sont nécessaires, les réaliser dans un esprit "nature":

La ruralité vosgienne est un territoire où la nature est plus présente que le bâti. C'est ce point de vue qui plait, que les habitants plébiscitent.

Dans cet environnement, chaque intervention de l'homme est importante, pour ne pas dire «impactante»!

Les interventions, les travaux, les installations, même les plus minimalistes (un compteur électrique, un mur de soutènement surmonté d'un transformateur, un réservoir pour récupérer l'eau de pluie, etc...) dénaturent l'identité locale et peuvent même modifier, parfois irrémédiablement, le territoire.

Prendre conscience, que par nos actions, nos installations, nous pouvons "gacher" notre paysage est de notre responsabilité à tous.

La ruralité vosgienne est un territoire où le paysage doit rester simple. Il doit rester lui-même, en dehors de toute standardisation et de toute artificialisation inappropriée.

Aussi, chaque aménagement doit être pesé, vérifié avant d'être accepté.

Les exemples des aménagements, mis en avant ci-dessous -sans être irrémédiables- sont tout de même dévalorisants si l'on souhaite maintenir un village authentique et "patrimonial". Aussi, il convient de rester attentif aux aménagements réalisés autour de toute nouvelle construction car ils seront tout aussi impactants que la construction en elle-même.



Lorsque la surface artificielle dépasse la surface naturelle, l'insertion au paysage ne peut être adaptée



Enrochement et plate-forme macadamisée sont des aménagements fréquents qui contribuent à dénaturer le paysage local.

Par exemple, seul l'accès au garage devrait être imperméable. Les terrains trop artificialisés ne devraient pas avoir leur place dans le paysage de Liézey. Les soutènements, en enrochement, donnent un aspect très artificiel à la limite parcellaire. Dans un pré, préférer le talus planté.

Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientations architecturales pour les nouvelles constructions : S'appuyer sur les caractéristiques locales



Réinterpréter la typologie du bâti vernaculaire du village pour les nouvelles constructions :

Le volume de la ferme peut servir de modèle à l'habitat individuel, en tant que réinterprétation des formes traditionnelles. L'architecture locale propose un modèle de construction à la fois sobre et compact, adapté au paysage des hautes-vosges et à la fois mixte bois-pierre, répondant aux enjeux environnementaux.

S'inspirer de cet habitat traditionnel pour organiser les nouvelles constructions d'habitat individuel suppose de composer la volumétrie avec la taille de l'habitat : Les grands volumes peuvent se développer en plan carré sous une grande toiture à deux pans égaux. Les volumes plus restreints peuvent s'inspirer du hangar et présenter un plan rectangulaire. Les façades peuvent être mixtes, à la fois enduites et bardées de planches posées à la verticale, comme dans les appentis. **Dans tous les cas, les volumétries doivent rester simples pour les nouvelles constructions comme pour les rénovations/extensions et se lire dans une cohérence avec le bâti existant :**

Le bâti traditionnel rural est sobre : il convient de laisser cette lisibilité qui tient en grande partie dans la simplicité de la volumétrie des constructions (pas de lucarnes, chiens assis...pas de style architectural importé).



Photos références données en exemple : des maisons individuelles qui réinterprètent la typologie locale et qui s'insèrent en cohérence avec le paysage. Le bardage en bois non traité vieillit naturellement et fait référence aux bardages des fermes et des annexes locales. Ces exemples prouvent que l'architecture contemporaine peut trouver sa place dans un village soucieux de préserver son patrimoine.

Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientations architecturales pour les nouvelles constructions : s'intégrer dans la pente

Préserver la pente naturelle du site, un impératif pour la qualité paysagère des nouvelles constructions :

Donnée qui ne peut être gommée, la pente naturelle doit être la moins travaillée possible pour préserver la qualité du site.

La conception de la maison peut transformer la contrainte de la pente en atout : dégagement des vues, accès de plain-pied aux différents étages, moins de vis-à-vis... Pour cela, les photos références ci-dessous et ci-contre (légende en noir) proposent des implantations de constructions variées dans la pente qui pourront être utilement interprétées dans le projet.

Les murs de soutènement : à user avec parcimonie

Onéreux, mais surtout impactants dans le paysage, les murs de soutènement ne devraient jamais dépasser plus d'un mètre de hauteur. S'ils sont nécessités par les dimensions réduites de la parcelle (pas de possibilité de taluter doucement), ces murs seront privilégiés en terrasses successives pour limiter leur hauteur, et en réemployant les matériaux traditionnels : le moellon (jusqu'à 50cm) pour les intégrer au paysage local. Les enrochements (au delà de 70 cm) trop massifs et trop impactants sont à éviter.



Ci-dessus : la maison posée à plat sur une terrasse induit des murs hauts et impactants⁽¹⁾. La plate-forme pour la construction est plus intégrée au paysage lorsqu'elle est encastrée et que le talus aménagé s'accompagne de végétation⁽²⁾.

Ci-dessous : le travail du terrain, en terrasses successives, assure une bonne implantation à la construction



Exemple d'inscription d'une ferme dans la pente naturelle du terrain (Chemin du Page)



Chalet à Plancher-bas (70)



Maison à Schartzenberg (Autriche)

Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientations architecturales pour les nouveaux bâtiments agricoles : se fondre dans le paysage naturel

Trouver l'orientation, les teintes et les plantations qui permettront d'intégrer au paysage les nouveaux bâtiments des exploitations agricoles.

Les bâtiments agricoles, par leur taille, peuvent avoir un impact fort dans le paysage. Une intégration réussie suivra les grands principes suivants :

- faire en sorte que leur implantation s'inscrive en déblai dans les pentes naturelles du terrain (et non pas en remblai)
- faire en sorte que le faitage de leur toiture suivent les courbes de niveaux qui se traduisent par les lignes ondulées du grand paysage.
- harmoniser les couleurs de façade avec les teintes du paysage : on emploiera prioritairement des matériaux naturels ou laissés bruts (bois, acier galvanisé, tôles pâtinées ou de réemploi..) en évitant tout matériau coloré. S'ils sont groupés, on veillera à assurer une cohérence d'ensemble : emploi de matériaux de façade de même qualité homogène, soin apporté aux abords.
- compléter l'intégration paysagère des bâtiments par des plantations périphériques (haies arbustives, bosquets, petits fruits d'essences indigènes...) qui limiteront l'impact des matériels agricoles, de l'entreposage de matériaux, des grandes surfaces minérales d'accès.



Eviter l'implantation en ligne de crête, orienter le faitage dans le sens des vues principales pour ne pas bloquer le regard, disposer des matériaux dont les teintes s'approchent des couleurs du paysage sont des principes de base pour une bonne intégration des constructions agricoles au paysage environnant.



Exemple d'une ferme avec magasin de vente : celui-ci est plus attractif si son environnement est soigné (ferme hélicicole à Orbey)



Le bardage bois, le décalage des bâtiments en suivant la pente et leur inscription en déblai dans le terrain contribuent à la bonne intégration de l'exploitation (Gaec du Gd Liezey)

Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientations pour la valorisation du petit patrimoine local

Préserver les éléments de petit patrimoine locaux situés sur la carte des OAP :

- ★ Etabli de fabrication de tuyaux en bois
- ★ Fiaran
- ✚ Croix de chemins
- ◆ Ancien four à pain

Et pour les édifices, les murs et les biefs :

- Dégager les abords,
- Entretien annuel (fauchage, suppression des racines...)
- Nettoyages des pierres (tous les 5-10 ans)

Pour les petites constructions :

- Rénovation selon les matériaux de construction (cf § orientations architecturales pour les constructions anciennes)



Pour une transmission fidèle du Petit-patrimoine aux générations futures

Témoin du passé, le petit patrimoine reflète le savoir-faire des générations qui nous ont précédées. Par leur mode d'adaptation au site, par l'expression de leurs croyances, leurs rites et leurs usages, ces éléments confortent l'identité locale. Qu'il soit agricole, religieux ou relatif à l'artisanat, aux us et coutumes, le petit patrimoine est une richesse pour la mémoire locale. Chaque projet qui serait en contact avec ces éléments (murs, calvaire, fiaran...) veillera à les préserver et à les mettre en valeur. Aussi, la préservation du contexte paysager dans lequel il s'insère est tout aussi important que la préservation du patrimoine en lui-même.

Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientations pour la valorisation du petit patrimoine local

Préserver les éléments de petit patrimoine locaux situés sur la carte des OAP :

■■■■ Murs de Gé

— Ancien bief

- Dégager les abords,
- Entretien annuel (fauchage, suppression des racines...)
- Nettoyage des pierres (tous les 5-10 ans)

La préservation : être attentif aux désordres pour ne pas en arriver à l'effondrement

La préservation du patrimoine demande une attention et un entretien régulier.

Si l'environnement végétal est particulièrement adapté au patrimoine de Liezey, il n'en demeure pas moins "à risque" pour sa durabilité : végétation envahissante, soulèvement par système racinaire, infiltration d'eau, gel/dégel...etc, peuvent entraîner des désordres importants qui amèneront l'élément de patrimoine à basculer, fissurer, s'effondrer...etc.

Aussi, le remède à ces maux est l'attention. L'entretien constitue le premier remède : réalisé annuellement, il permet de vérifier le bon état des ouvrages, de les dégager de la végétation envahissante.

Le nettoyage peut être nécessaire, tous les 5 à 10 ans : il vise à remettre en éclat la pierre et conserver l'authenticité de l'élément de patrimoine.

La restauration, remède ultime, ne devrait pas être nécessaire si l'entretien courant est mené régulièrement.



Mur en pierres empilées délimitant le pré



Mur en pierres empilées délimitant une passée



Pont de l'Envers



Mur en pierres empilées en limite communale



Amenées d'eau

Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientation pour la valorisation de la trame verte et bleue communale : préservation des milieux à enjeux



Vue depuis le Hautré sur le cordon rivulaire de la Cleuriette, les prés bordés de passées communales plantées d'arbres et de haies

Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientation pour la valorisation de la trame verte et bleue communale : valorisation des éléments végétaux et paysagers repérés

Préserver les corridors boisés remarquables repérés sur la carte des OAP :

●●● Corridor de liaison boisée

- Dégager les abords immédiats
- Coupe interdite (ou ERC)

Des motifs paysagers emblématiques des hautes-Vosges, visibles des points de vue, et à préserver

L'insertion paysagère des constructions nécessite également de porter attention au paysage environnant. A tous les niveaux (privé, agricole, forestier, institutionnel), les interventions sur le paysage doivent être vues comme un ensemble susceptible de modifier une harmonie, une identité, de changer un patrimoine naturel et culturel. Aussi, il convient de peser chaque intervention pour que les motifs paysagers ne soient pas impactés : maintien du paysage ouvert, des points de vues caractéristiques, de la mosaïque de milieux, des espaces jardinés autour des constructions.



Prendre en compte le contexte paysager de la commune

Orientation pour la valorisation de la trame verte et bleue communale : valorisation des éléments végétaux et paysagers repérés

Préserver les arbres remarquables repérés sur la carte des OAP :



Arbre remarquable

- Dégager les abords immédiats
- Coupe interdite

La préservation des arbres isolés et des arbres atypiques qui ponctuent le paysage :

La végétation anime le paysage et elle présente également bien des atouts environnementaux. Abri pour la faune sauvage, fraîcheur, ombrage, fruits, les espaces boisés et arborés, les arbres offrent de multiples services, pour le bien-être des habitants et pour enrichir les espaces ouverts.

Isolé, l'arbre unique magnifie un pré ou un jardin, accompagne une maison et crée un repère dans le paysage.

Palissé à la façade, le fruitier apporte fraîcheur et décor et assinit les fondations de la maison.

Certains de ces motifs paysagers emblématiques à Liézey, sont repérés au document graphique de l'OAP afin qu'ils continuent à donner l'exemple d'intégration et ou d'animation paysagère.



Epicéa avec sa loupe

D'après « Arbres, arbustes, arbrisseaux de Liézey » - Photos B&M Masini



Epicéa Colonnaire



Chêne isolé à Pinéfaing



Hêtre à Blanchefontaine



Chêne isolé à la Béotte



Erable au Hautré

Prendre en compte les particularités du patrimoine bâti traditionnel

Orientations architecturales pour les constructions anciennes : conserver les volumétries caractéristiques



Ferme, route de Pinéfaing



Ferme chemin du Page



Très bel exemple d'une ferme restaurée à la Béotte

Les édifices présentant un ou plusieurs intérêts patrimoniaux peuvent être en bon état de conservation mais ont parfois subi une «modernisation dommageable» pour l'intérêt patrimonial (pose volets roulants, façade décrépie, nouveaux percements dénaturant la composition originelle, couleurs inappropriées, tuiles béton, extension discordante, baie bouchée, etc...) ou peuvent être en mauvais état de conservation mais présentent un beau potentiel de valorisation.

Dans les deux cas, leur état n'est pas irrémédiable. Leur remise en état proche de leur architecture originelle est à viser pour valoriser encore davantage les beaux ouvrages d'architecture qu'ils comportent. Leur recensement dans l'OAP vise à limiter davantage les éléments dénaturant, à trouver les matériaux concordant en cas d'adaptation au besoin de confort actuel, et, dans la mesure du possible à leur restituer leur constitution initiale.

Valoriser et préserver les anciennes fermes repérées sur la carte des OAP :

■ Fermes et leurs annexes

- Maintenir la volumétrie traditionnelle
- Utiliser les matériaux traditionnels dans les rénovations
- Valoriser les éléments constitutifs des façades et conserver les éléments typiques existants
- Concevoir la transformation dans une logique d'intervention minimale (économie de matériaux et limiter la pression sur les ressources).
- Penser la rénovation thermique de façon globale et en lien avec la constitution de la ferme.

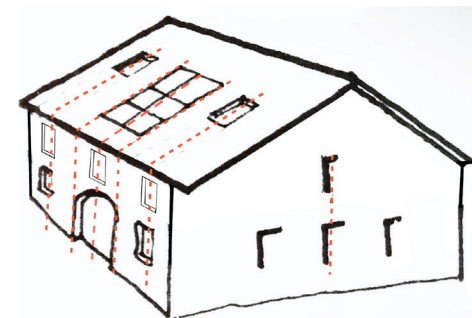
Parceque l'habitat traditionnel présente des logiques bioclimatiques et une adaptation au paysage local, les bâtiments remarquables de la commune (repérés en rouge) méritent une préservation au plus près de leur caractéristiques. Pour autant, l'évolution et l'adaptation de l'édifice doit être rendue possible dans le respect des spécificités vernaculaires et architecturales. Pour cela, on veillera à suivre les principes architecturaux suivants :

Volumétrie :

Le maintien de la volumétrie doit être privilégié : l'adjonction de volumes privilégiera les exemples des "fontaines" ou des "gerbières". En cas d'extension pour des fonctions d'atelier ou de garage, celle-ci peut se faire perpendiculairement au volume de la ferme, en bardage de planches pour marquer une fonction différente.

Composition des façades :

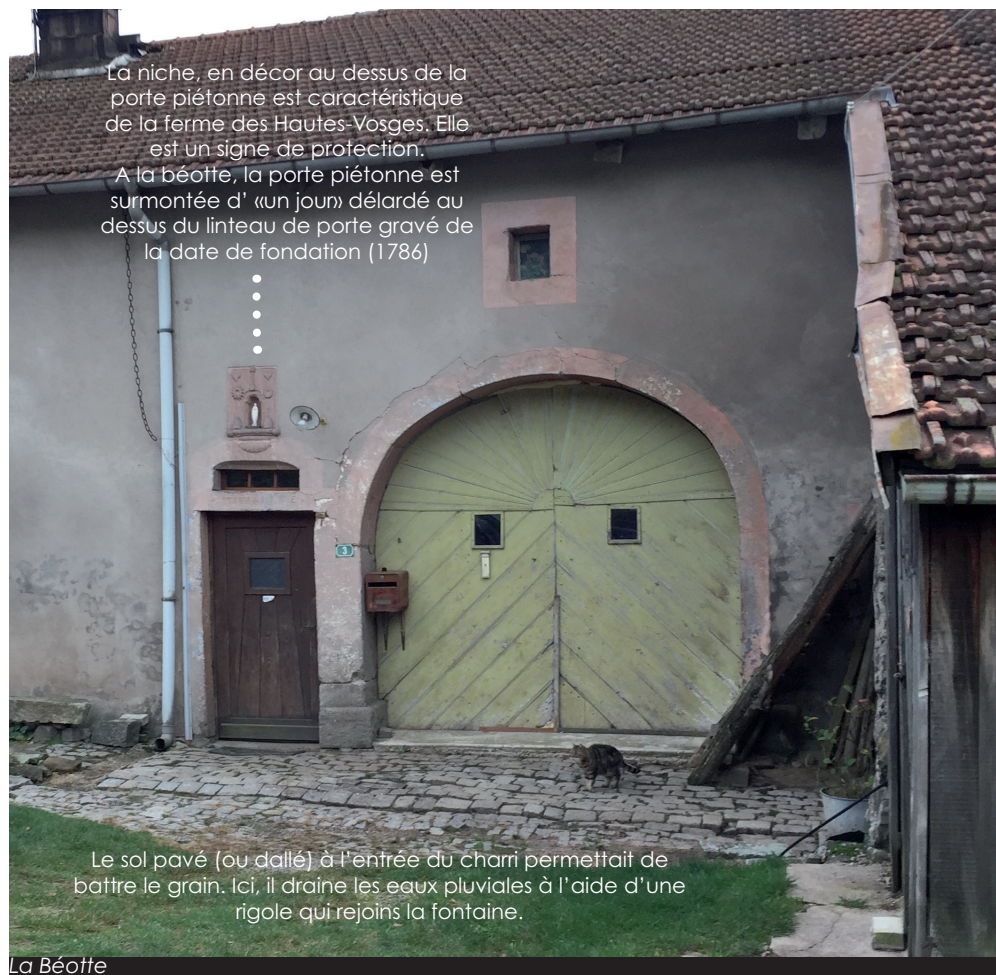
Les modifications de l'organisation des façades doivent être évitées : les ouvertures respectent les compositions d'origine. En cas de nouvelles ouvertures ou d'installation de panneaux solaires, l'organisation s'aligne avec les ouvertures existantes (cf : schéma ci-contre) ou remplace la surface de bardage en pignon.



Alignement des baies et des panneaux solaires selon la composition existante. Le remplacement ou la pose ajourée du bardage du pignon se prête à l'ouverture de baies, pour apporter plus de lumière à des volumes qui seraient ouverts en partie intérieure

Prendre en compte les particularités du patrimoine bâti traditionnel

Orientations architecturales pour les constructions anciennes : conserver les éléments architecturaux repérés



Prendre en compte les particularités du patrimoine bâti traditionnel

**Orientations architecturales pour les constructions anciennes :
mettre en oeuvre des matériaux appropriés**



Très bel exemple d'une ferme restaurée à la Béotte

Prendre en compte les particularités du patrimoine bâti traditionnel

Orientations architecturales pour les constructions anciennes : mettre en oeuvre des matériaux appropriés

Valoriser et préserver les anciennes fermes repérées sur la carte des OAP :

■ Fermes et leurs annexes

- Maintenir la volumétrie traditionnelle
- Utiliser les matériaux traditionnels dans les rénovations
- Valoriser les éléments constitutifs des façades et conserver les éléments typiques existants
- Concevoir la transformation dans une logique d'intervention minimale (économie de matériaux et limiter la pression sur les ressources).
- Penser la rénovation thermique de façon globale et en lien avec la constitution de la ferme.

Aspect extérieur :

L'enduit minéral à base de chaux (et éventuellement de chanvre, texture sans relief) est le revêtement de la façade qui valorise les pierres apparentes (non peintes). Les encadrements de baies et les décors d'origine (niche, pierre de fondation,...) sont laissés apparents. La façade arrière, la façade à la pluie et le pignon de la façade avant peuvent accueillir un bardage (planches horizontales, écailles en tôles ou en essis) permettant la mise en oeuvre d'une isolation par l'extérieur. Les avant-toits débordent peu (entre 30 et 50 cm). Les couleurs des façades maintiennent des tons neutres : blanc cassé, crème, beige, ocre clair...et devront s'intégrer dans les gammes suivantes : Combinaison de saturation et de luminosité à 10% maximum (cf § illustration ci-dessous). Les couleurs plus vives peuvent être employées sur les volets battants et les portes en planches verticales.

Caractéristiques bioclimatiques du bâti :

Le stockage du foin sous la toiture assurait une isolation à la ferme. Isoler l'ensemble de la toiture bloque 30% à 35% des déperditions. Ensuite, le changement des menuiseries complètera de 10 à 15% l'efficacité de l'isolation, la mise en place d'une ventilation double-flux, 10 à 15% également. Le maintien des murs épais, sans isolation, peut-être un compromis pour garder la fraîcheur des murs en été.

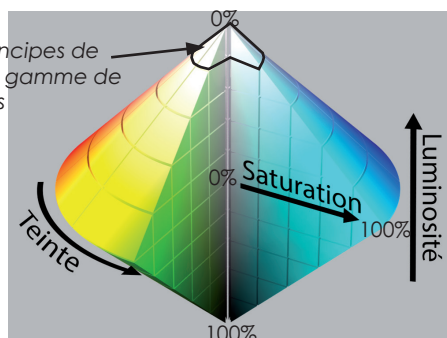


Façade enduite à la chaux et volets colorés
(Ferme Route du Gd Liézey)

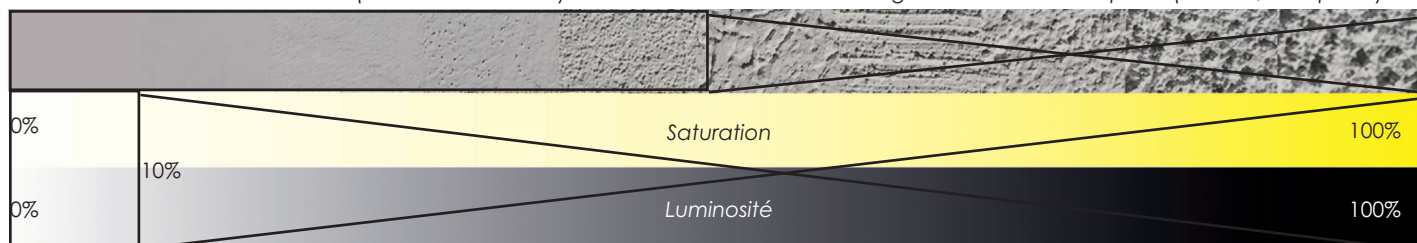


Protection de la façade à la pluie par un bardage -
Préférer les essis (Ferme Route du Gd Liézey)

Définition des principes de couleurs avec la gamme de teintes autorisées



Exemple de textures et de nuances autorisées (encadrées) et refusées (barrées) - Exemple avec le jaune mais valable pour toutes les teintes -
Textures lisses à mettre en oeuvre (lissée ou talochées) Textures granuleuses non adaptées (ribbées, rustiques...)





Bureau d'études **Éolis**

Urbanisme
Aménagement du territoire
Communication et concertation

115 rue d'Alsace
88100 Saint Dié des Vosges
03 29 56 07 59 / 06 17 46 79 59
eolis.todesco@orange.fr



Ici & là

Architecte - urbaniste
8 impasse des hautes feignes
88400 GERARDMER

06 70 21 20 19

icietla.at@gmail.com
www.icietla-urba.com



Les murs de Gés : des murs en pierre sèche réalisés pour soutenir des terrasses ou entourer les champs des asencements